



SOUS-PRÉFET DE SAINT-MALO

Pôle Cabinet-sécurité
et relations aux usagers
dossier suivi par JM Courtay
02 99 20 22 66

RELEVÉ DE CONCLUSIONS
Réunion Barrage de la Rance et trafic
10 juillet 2020

* * *

Une réunion présidée par M. Lagoguey, sous préfet de Saint-Malo s'est tenue le 10 juillet 2020 au sein de la salle du conseil municipal de la commune de La Richardais.

Participaient à cette séance de travail :

- M. Lefeuvre, vice-président du conseil départemental 35
- M. Sorin, conseil départemental 35, responsable des routes, agence du pays de Saint-Malo
- Mme Guyon, conseil départemental 35 – conseillère départementale
- Mme Pavard, Conseil départemental 35 – DGTI
- M. Ewald, Conseil départemental 35 – DGTI
- M. Guichard, représentant le maire de Dinard
- M. Contin, Maire de la Richardais
- M. Le Mestrellan, cdt de police à la CSP de St Malo/Dinard/La Richardais
- M. Baslé, Commandant la CBTA gendarmerie de Pleurtuit
- M. Perrin, adjoint au maire de la ville de Saint-Malo
- M. Lardoux, responsable des espaces publics de la ville de Saint-Malo
- M. Escan, Saint-Malo Agglomération,
- Mme. Boulanger, 2eme adjoint au maire de la ville de Minihic-sur-Rance
- M. Lesage, SDIS 35
- Mme. Harismendy, de la DDTM 35/DML.
- Mme. Mary, de la DDTM 35/DML
- M. Bourrel, Chef du district de Saint-Brieuc, DIRO
- M. Choley, Directeur EDF La Rance
- M. Marquet, éclusier EDF La Rance
- M. Griffon, compagnie Corsaire
- M. Le Guen, conseiller CCI 35
- M. Mercier, APPA
- M. Penhouet, président de l'UNAN Manche
- M. Albaret, association de plaisanciers APPP Pleurtuit
- M. Pontgelard, association de plaisanciers UNAM et APPP
- Mme Faustin, responsable du port de Plouer sur Rance
- M. Le Scanff, président de l'association des plaisanciers du Minihic
- M. Courtay, pôle sécurité - sous-préfecture de Saint-Malo
- Mme Jenouvrier, pôle sécurité - sous-préfecture de Saint-Malo

Monsieur le sous-préfet introduit la réunion en précisant qu'elle a pour but d'analyser les conditions du trafic sur le barrage de la Rance et de se concerter pour les suppressions de levées de pont sur la période du 20 juillet au 31 août 2020. Il rappelle également que cette réunion est décalée cette année compte-tenu de la période de crise sanitaire Covid-19 que la France et le monde entier traversent.

En première partie, une présentation de l'évolution de la circulation est effectuée par la direction des routes du Département. Ensuite, un temps de parole est accordé à chaque partie présente, enfin, à l'issue des échanges, une décision sera prise sur les horaires des levées de pont du barrage de la Rance.

Analyse du trafic

Une analyse du trafic journalier a été réalisée par le Département sur les 15 derniers jours. Il est précisé que la période Covid-19 a fortement impacté le trafic routier à savoir, un taux de fréquentation de moins 75% durant le confinement, et depuis juin 2020, moins 3% en semaine et 8% en week-end.

Le sens de circulation le plus impactant est celui allant de SAINT-MALO vers DINARD enregistrant un taux de 2000 véhicules/heures/journée (cf. source août 2019)

Il est précisé qu'avec la création du nouveau carrefour des Millières, la circulation est passée de 2600 à 3000 véhicules/heure. Toutefois, le trafic moyen le plus impactant est de 2000 véhicules/ heure ce qui correspond à la demande normale.

Le trafic le plus dense en allant de DINARD vers SAINT-MALO est enregistré le dimanche à 18 heures avec 2800 véhicules/heure.

Le temps de levée de pont varie entre 10 à 17 minutes. Le feu tricolore du parking EDF impacte également la circulation environ 10 minutes par heure.

Depuis début juin 2020, les enregistrements des différentes stations de comptage du trafic entre DINARD et SAINT-MALO ont permis de réaliser des graphiques d'observation. Il est à noter que le 30 juin 2020 à 18 heures, la plus longue perturbation du trafic routier a duré 23 minutes soit 550 véhicules arrêtés sur 1550 mètres, dans le sens SAINT-MALO / DINARD.

Si les données du trafic routier du mois d'août 2019 étaient injectées dans cette même méthode de calcul et dans le même sens de circulation, avec une moyenne de levée de pont de 9 minutes, la durée des perturbations seraient de 30 minutes avec une queue de bouchon de 2500 mètres.

Par ailleurs, les interdictions de levée de pont (12h, 14h, 17h et 19h) impactent seulement une demande de circulation de 1400 véhicules. Or le 30 juin 2020, un trafic de 1600 véhicules/ heure a été enregistré, ce qui ressemble à une perturbation normale.

La problématique est très axée sur les horaires de levée de pont de 17 heures et 18 heures.

Le sous-préfet remercie pour cette présentation le Département dont les informations permettent d'objectiver la situation notamment sur la gestion de deux thromboses, la coupure de midi et le trafic pendulaire.

Constats et échanges

LA RICHARDAIS : L'analyse du Département confirme les ressentis des pratiquants du barrage de la Rance. Monsieur le Maire confirme son maintien de la fermeture du pont à 12h, 14h, 17h et 19 h.

DINARD : le représentant du Maire insiste sur le fait que le trafic pendulaire doit être pris en compte sur les levées de pont. Le transit des automobilistes de la rive droite à la rive gauche est important, donc la levée des barrages entre 12h et 14h sont à prendre en compte.

SAINT-MALO : L'élu demande de reconduire ce qui avait été établi en 2019.

La CCI souhaite le maintien des interdictions comme en 2019.

Les représentants des associations et usagers des écluses expriment leur déception. Ils considèrent que les travaux routiers réalisés en 2019 conduisent à réitérer le même dispositif que celui des années précédentes. Il n'y a donc aucun gain pour les plaisanciers, d'autant que le monde du nautisme est en pleine crise et ne fait plus partie de la richesse de la Bretagne. Il constate que depuis 2005, les navigateurs n'enregistrent aucun effort de l'État et des différents politiques permettant une reprise de la navigation sur la Rance. Les horaires les plus pénalisants pour les plaisanciers sont ceux de 18h et 19h. Il est regrettable de constater qu'il n'y a plus de bouchon sur le barrage de la Rance et qu'un automobiliste attende moins de 11 minutes alors que les bateaux ont des temps d'attente allant jusqu'à 4h.

Les représentants des acteurs économiques et des usagers routiers soulignent que les problèmes sont identifiés sur les créneaux de 14h, 17h et 18h.

La direction EDF – Barrage de la Rance précise qu'en août 2019 seules 4 levées de pont ont été supérieures à 15 minutes. Le temps de passage d'un seul bateau est de 6 minutes. La crainte s'inscrit dans les mesures factuelles réalisées sur les deux dernières semaines et que la projection de juillet et août 2020 s'inscrit sur les relevés de 2019. Par ailleurs, il est remarqué qu'à aucun moment de l'analyse, il n'est fait état de la mesure du nombre de bateaux au passage de l'écluse par heure et par jour.

Conclusion

A l'issue des échanges et des prises de paroles, Monsieur le sous-préfet confirme avoir bien pris la mesure des différents enjeux. Il propose donc d'interdire la levée du pont uniquement à 14h et à 17h pour la période du 20 juillet 2020 au 31 août 2020.

Cette décision doit concilier les enjeux liés à la gestion des flux des véhicules, l'impact sur le nautisme et les préoccupations d'ordre économique.

En septembre, il n'y aura plus d'interdiction de levée de pont.

Enfin, il conclut en précisant que la fermeture du pont Chateaubriand du 7 au 25 septembre 2020 nécessitera un travail de coordination concernant la déviation des poids lourds et véhicules légers. La circulation sur le barrage de la Rance sera impactée. Une réunion est en cours de programmation en août 2020 à la sous-préfecture de DINAN concernant ce sujet.

La réunion est levée à 11 heures 45.

Le sous-préfet de Saint-Malo

Vincent Lagoguey



